

Introduction

Excellence, mon Général, Chers Chevaliers Pontificaux, Mesdames et Messieurs.

Pour ma première intervention devant vous, Membres de l'Association des Chevaliers pontificaux, je voudrais vous parler aujourd'hui de l'exhortation apostolique du Pape François sur la joie de l'amour non pas comme un exégète - quoique je remercie les exégètes pour leur travail- mais je voudrais vous en parler comme un fils très aimant de l'Église et comme un pasteur. Certains pourront ne pas être en accord avec ma réflexion et ils en ont tout à fait le droit, mais je rappelle que nous devons toujours partir du texte à étudier et non sur des « on-dit » ou des rapports journalistiques ! D'ailleurs après le tapage médiatique des premières semaines...après la parution du document pontifical, qui en parle aujourd'hui ? Avant que le texte ne paraisse, on élaborait ou échafaudait déjà des décisions surtout pour les divorcés-remariés face à la réception des sacrements !!!

Comme le disait récemment le Cardinal Gerhard Müller, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, « Amoris laetitia doit être clairement comprise à la lumière de toute la doctrine de l'Église. C'est ce que le Pape Benoît XVI appelait « l'herméneutique de la continuité ».

Rappelons-nous : à l'invitation du Pape François, **un synode** des Évêques s'est tenu à Rome en deux parties, en 2014 et 2015, à propos du mariage et de la famille. Une large consultation (les linéamenta) l'a précédé afin d'avoir une vue plus claire sur les multiples questions et défis qui se posent dans ce domaine et ce dans les différentes parties de l'Église universelle. Après ces deux temps synodaux, le Pape a retravaillé l'ensemble des données dans son exhortation apostolique Amoris laetitia datée du 19 Mars 2016, jour de la St Joseph.

Il ne s'agit pas d'une encyclique qui est un enseignement personnel du Souverain Pontife, mais d'une exhortation apostolique, fruit du travail de cette énorme consultation des participants au synode.

Ce texte est particulièrement inspirant et interpelant pour relever des défis, ceux de notre monde d'aujourd'hui. En effet, le texte ne parle pas du mariage en général, mais d'abord sur la vie conjugale et la famille dans l'Écriture Sainte, de l'homme et de la femme, de l'amour dans le mariage, de la préparation au mariage, de la spiritualité conjugale, du mariage et de la famille, de la paternité et de l'éducation, du bonheur et de la fragilité, de la place des grands-parents et surtout de l'amour.

Ainsi le Pape sort de son bureau pour aller au devant des réalités d'aujourd'hui. Il se situe comme un accompagnateur spirituel pour les couples et les familles dans leur vie concrète.

Ce texte explique pourquoi le mariage et la famille sont si précieux et pourquoi l'Église y a toujours attaché tant d'importance. Le mariage n'est pas purement « *une convention sociale, un rite vide ni le simple signe extérieur d'un engagement* » (AL 72) C'est une authentique vocation et un sacrement : un signe visible -aussi imparfait soit-il- de l'amour et de la fidélité de Dieu. Un signe aussi, selon la pensée de l'Apôtre Paul, du lien d'amour entre le Christ et son Église. La famille est le premier lieu où les humains apprennent ce que c'est que vivre et surtout ce que c'est que vivre ensemble. C'est pourquoi le mariage et la famille sont si importants pour la vie en société.

Il nous faut donc redécouvrir la valeur du mariage entre un homme et une femme et soutenir réellement les personnes mariées. Il ne peut y avoir de confusion entre la famille voulue par Dieu et tout autre type d'union...

Ce texte constitué de 9 chapitres et plus de 300 paragraphes peut s'organiser en trois temps :

1/ L'Église doit annoncer l'idéal évangélique du mariage et de la famille (chapitre 1 : « le modèle » : la famille, communion de personnes), en tenant compte de la situation concrète des couples et des familles, souvent bien éloignée de l'idéal ;

Chapitre 2/ : l'image imparfaite : les familles concrètes.

Entre la réalité et l'idéal se dessine un chemin sur lequel les pasteurs aideront les couples à progresser en discernant quelles sont les étapes que le Seigneur les appelle à franchir. Cela vaut notamment pour les fidèles divorcés-remariés (chapitre 3) : la norme et la personne.

L'Église doit annoncer l'idéal évangélique du mariage et de la famille

Ce n'est pas pour rien que cette lettre s'appelle *Amoris laetitia* «la joie de l'amour». Comme l'Évangile, la Parole de Dieu, le mariage est source de grande joie. C'est une Bonne Nouvelle. C'est donc à la lumière de l'Évangile que le Pape va aborder le mariage et la famille :

« Notre enseignement sur le mariage et la famille ne peut cesser de s'inspirer et de se transfigurer à la lumière de ce message d'amour et de tendresse, pour ne pas devenir pure défense d'une doctrine froide et sans vie. »AL 59)

Justement, quand on considère du point de vue du Christ, il devient clair que le lien indissoluble entre l'homme et la femme « *ne doit pas avant tout être compris comme un « joug » imposé aux hommes, mais bien plutôt comme un « don » fait aux personnes unies par le mariage.*(AL 62) Naturellement, le mariage est un engagement dans lequel les deux partenaires s'engagent pleinement. Mais, par le sacrement, les

époux se sont aussi offerts l'un à l'autre. Dès lors, l'amour est un don et une grâce dont Dieu Lui-même veut être le garant.

L'Église doit donc annoncer l'idéal évangélique du mariage et de la famille. Le Pape écrit :

« En tant que chrétiens nous ne pouvons pas renoncer à proposer le mariage pour ne pas contredire la sensibilité actuelle, pour être à la mode, ou par complexe d'infériorité devant l'effondrement moral et humain. Nous priverions le monde des valeurs que nous pouvons et devons apporter. » (AL 35)

Mais tout en disant cela, il nous faut bien admettre que les formes de familles à travers le monde sont variées. Les règles qui instituent la famille (choix du conjoint, constitution du lien conjugal, filiation, rôle de l'homme et de la femme, règles de la transmission etc.) diffèrent d'une culture à l'autre. Au sein même d'une même culture, elles sont vécues par chaque couple d'une façon unique. Cependant, malgré ces multiples variations, la notion même de « la famille » a un sens reconnaissable d'une culture à l'autre. L'Église, quant à elle, n'hésite pas à parler de « la famille », et à en chercher la vérité profonde et universelle. Elle tire ses lumières de la raison et de la Révélation.

Premièrement dans la Personne du Christ, sommet de la Révélation biblique, Dieu s'est fait connaître comme Trinité : le Dieu unique est communion de trois Personnes, le Père, le Fils et le Saint Esprit. Pour le Pape François, à la suite de St Jean-Paul II, les familles humaines trouvent leur modèle le plus élevé en Dieu amour, Dieu Trinité. Dieu est la Source de tout AMOUR. A la lumière de ce modèle divin apparaît la vérité humaine de la famille : être une communion de personnes unies par l'amour. Nous trouvons ces affirmations dans les numéros 11,29,63,71,86,161,314,324 de l'exhortation.

Au chapitre 1, le Pape commence par présenter l'idéal biblique de la famille en partant de Gn 1 et 2 et du psaume 128 . Il s'attache à montrer que la Bible n'ignore rien des difficultés que rencontrent les familles, de leurs souffrances, des drames qui les atteignent parfois -mésentente conjugale, luttes fratricides, révolte des enfants, misère, chômage, maladie, stérilité, exil, deuil...(AL 22)Mais « *la Parole de Dieu se révèle comme une compagne de voyage...et montre aux familles le but du chemin.* » (Al 22)

Ensuite il y a la contemplation de la Ste Famille de Nazareth . Par son Incarnation, le Christ donne à toute famille un modèle terrestre, celui de sa propre famille.

Paul VI en son temps écrivait lors de son pèlerinage en Terre Sainte le 5 Janvier 1964 à Nazareth: « *Que Nazareth nous enseigne ce qu'est la famille, sa communion d'amour, son austère et simple beauté, son caractère sacré et inviolable.* » (AL 66)

A chaque famille est présentée l'icône de la famille de Nazareth, avec sa vie quotidienne faite de fatigue, voire de cauchemars, comme lorsqu'elle a dû subir

l'incompréhensible violence d'Hérode, expérience qui se répète tragiquement aujourd'hui encore dans de nombreuses familles de réfugiés rejetés et sans défense. Comme les mages, les familles sont invitées à contempler l'Enfant et sa Mère, à se prosterner et à l'adorer.(Mt 2,11) Comme Marie, elles sont exhortées à vivre avec courage et sérénité leurs défis familiaux, tristes et enthousiasmants, et à protéger comme à méditer dans leur cœur les merveilles de Dieu .(Lc 2,19.51) Dans le trésor du cœur de Marie, il y a également tous les événements de chacune de nos familles, qu'elle garde soigneusement. Voilà pourquoi elle peut nous aider à les interpréter pour reconnaître le message de Dieu dans l'histoire familiale. »(AL 30)

Le Concile Vatican II a remis en honneur la notion que nous trouvons chez les Pères de l'Église : la famille comme « Église domestique » (LG 11) Les rapports des deux temps du Synode sur la famille emploient très souvent cette expression. Elle signifie que chaque famille fondée sur le sacrement du mariage est une communauté chrétienne qui vit de la grâce des sacrements, qui prie, qui annonce l'Évangile, qui met en pratique le commandement de l'amour de Dieu et du prochain, qui est ouverte à la société dans laquelle elle vit. La Sainte Famille est la première Église domestique. C'est encore ce que suggère le Pape dans sa prière finale :

« Sainte Famille de Nazareth, fais aussi de nos familles un lieu de communion et un cénacle de prière, d'authentiques écoles de l'Évangile et de petites Églises domestiques.

« Jésus, Marie, Joseph en vous, nous contemplons la splendeur de l'amour vrai, en toute confiance nous nous adressons à vous » pouvons nous lire dans la prière qui clôt son message.

Il y a aussi la contemplation de l'union du Christ et de l'Église comme modèle de l'union conjugale. Dans le passage bien connu d'Ep 5,21-33, St Paul exhorte les époux chrétiens à prendre exemple sur l'obéissance de l'Église envers le Christ et sur l'amour du Christ envers l'Église. (AL 11)

Disciples de Jésus Christ, nous apprenons de Lui que l'amour est don de soi, un don qui va jusqu'au bout (Jn13,1).Les époux chrétiens sont donc appelés à s'aimer l'un l'autre comme le Christ nous a aimés, c'est à dire à se donner l'un à l'autre. C'est dans la perspective de relations conjugales renouvelées en Jésus Christ que le Pape François, à la suite de St Jean-Paul II, interprète les recommandations faites aux femmes puis aux maris (Ep 5,21-33). St Paul exhorte les femmes à être soumises à leur mari comme l'Église l'est au Christ, son Seigneur (Ep 5,22-25). Pour le Pape François, qui cite St Jean-Paul II, ce texte ne saurait justifier la domination du mari sur la femme. Il doit être compris à partir de l'amour. Or, *« l'amour exclut toute espèce de soumission qui ferait de la femme la servante ou l'esclave de son mari ».* (AL 156)

Donc l'Église doit redire et proposer le mariage comme un don, une grâce. La famille, fondée sur le mariage indissoluble, unitif et procréatif, appartient « au rêve de Dieu » et de son Église pour le salut de l'humanité.

Mais attention à ne pas confondre l'idéal du mariage avec une utopie irréaliste.

En lisant ce texte, nous sommes invités au réalisme, à regarder la réalité des familles en face. Il ne faut pas confondre ce que le Pape appelle « l'idéal évangélique », ou l'idéal du mariage, avec l'idéalisation.

L'idéal du mariage c'est celui dont nous venons de parler. C'est le mariage tel que Dieu l'a voulu à l'origine et tel que l'Église a reçu mission de l'annoncer. C'est « l'évangile du mariage et de la famille ».

Bien souvent le Pape François écrit « idéal du mariage » là où St Jean-Paul II, dans Familiaris Consortio, parle de « vérité du mariage ».

L'idéalisation est un mauvais usage de l'idéal. Idéaliser, c'est professer l'idéal en ne tenant pas compte de la réalité, en négligeant les imperfections individuelles et sociales. C'est oublier que l'idéal oriente les vies conjugales et familiales concrètes, qu'il est une visée, mais ne s'incarne jamais parfaitement dans telle ou telle famille modèle.

Le risque de l'idéalisation est double : d'abord dans la doctrine et la prédication, puis dans l'attente de chaque conjoint vis à vis de l'autre et de la relation, en un mot attendre de l'autre ce qu'il ne peut pas nous donner !

En ce qui concerne la doctrine et la prédication, nous devons faire attention aux abstractions, en oubliant que le mariage est une **grâce à recevoir** et que le mariage n'est pas réservé à une élite. Théologiens et prédicateurs risquent parfois de présenter un idéal sublime qui ne résiste pas à l'épreuve du réel. Le Pape nous rappelle de tenir compte de la complexité des situations et du poids des conditionnements. Il est clair que le mariage doit être proposé à tous, en veillant à le présenter comme un bien attractif : « *Afin d'éviter toute interprétation déviante, je rappelle que d'aucune manière l'Église ne doit renoncer à proposer l'idéal complet du mariage, le projet de Dieu dans toute sa grandeur.* » (AL 307)

L'engagement de vie que suscite l'idéal évangélique est réaliste. Réaliste, car il répond au désir profond de l'homme et de la femme ; réaliste, car il est soutenu par la **grâce du sacrement de mariage**.

Le terme idéal connote l'idée d'un but vers lequel progresser. Comme disait Lacordaire « on marche ensemble vers le même horizon ». Il est toujours possible de croître vers une communion d'amour conjugal et familial plus profonde et équilibrée.

Attention au piège de l'idéalisation psychologique de l'amour.

Le Pape invite les fiancés à se méfier de l'idéal d'amour que véhicule la société, mais aussi du rêve que chacun porte au fond de soi. Il est utile de rappeler que le conjoint ne correspond jamais parfaitement à l'image idéalisée que l'amour s'était d'abord forgé. L'amour véritable commence lorsque le conjoint est accepté comme il est, avec ses qualités, ses limites et ses défauts . Pour autant, il ne s'agit pas de renoncer à l'idéal de l'amour. Les époux doivent être conscients que l'amour est avant tout un chemin. Dès que ne pèse plus le poids du rêve, c'est alors que la relation peut mûrir vers l'idéal.

L'annonce de l'Évangile de la famille passe par une bonne connaissance des vies familiales concrètes : ce fut le travail des deux assemblées synodales qui ont pris la mesure de la situation actuelle des familles.

Souvent dans les textes du Magistère, nous étions habitués à la dénonciation de tel ou tel comportement ou situation...Ici rien de tel ! Plutôt que de déplorer les erreurs du monde moderne - à l'exception de l'individualisme, de la culture de consommation et du provisoire,- le Pape tient à montrer que l'Église est attentive à la complexité des situations et aux difficultés concrètes que rencontrent les familles. Il appelle à la « *conversion missionnaire* » plutôt que de s'épuiser à dénoncer les erreurs contemporaines.

« En tant que chrétiens nous ne pouvons pas renoncer à proposer le mariage pour ne pas contredire la sensibilité actuelle, pour être à la mode, ou par complexe d'infériorité devant l'effondrement moral et humain. Nous priverions le monde des valeurs que nous pouvons et devons apporter. Certes, rester dans une dénonciation théorique des maux actuels, comme si nous pouvions ainsi changer quelque chose, n'a pas de sens. Mais il ne sert à rien non plus d'imposer des normes par la force de l'autorité. Nous devons faire un effort plus responsable et généreux, qui consiste à présenter les raisons et les motivations d'opter pour le mariage et la famille, de manière à ce que les personnes soient mieux disposées à répondre à la grâce que Dieu leur offre. » (AL 35)

Le message est clair : le monde contemporain supporte mal qu'on lui impose des normes. L'Église ne doit pas s'enfermer dans un discours négatif et une attitude défensive. Elle doit présenter de manière positive, attractive, par la parole et le témoignage vécu, la beauté du mariage chrétien.

En présentant aux familles chrétiennes l'idéal d'une communion de personnes dans l'amour, en présentant aux couples le modèle de l'union du Christ et de l'Église, la prédication chrétienne doit demeurer réaliste. Elle s'adresse à des êtres humains, à des êtres charnels, pris dans les multiples conditionnements. Mais attention : réalisme ne veut pas dire abandonner l'idéal, rejet du modèle. Le réalisme évangélique croit en la réalité de la grâce communiquée aux familles et aux époux chrétiens pour avancer sur le chemin de l'idéal évangélique. La référence à la grâce est fréquente dans *Amoris laetitia*. Nous ne pouvons comprendre la pensée du St Père si nous ne prenons pas au sérieux l'œuvre de la grâce dans la vie des époux et des familles.

Mais il serait peut-être bon de nous rappeler ce qu'est la grâce ?

La grâce c'est un cadeau de Dieu, totalement gratuit et immérité. Elle fait participer à la même vie que Dieu, une vie sans commencement ni fin. C'est Dieu qui aide le croyant, qui lui donne l'inspiration nécessaire pour qu'il fasse sa volonté. C'est la grâce qui a donné aux premiers chrétiens martyrs la force d'affronter la mort plutôt que de renier le Christ. C'est encore elle qui a permis à Bernadette Soubirous de faire face aux moqueries de ceux qui ne croyaient pas qu'elle ait vu la Vierge Marie. On ne peut ni voir ni entendre ni sentir ni renifler la grâce car elle est invisible. Pourtant, l'Église nous rappelle que c'est bien le soutien intérieur que Dieu apporte à celui ou à celle qui est disposé à accueillir son message d'amour. Véritable Oméga-3 spirituel, la grâce inspire au croyant la manière de se conformer à la volonté divine sans rechercher son propre intérêt. Tel un chargeur de batteries, la grâce ne

cesse d'alimenter l'âme. Cette grâce que Dieu accorde uniquement par amour est nécessaire pour le salut de l'âme. Dans l'Église, la grâce est un don gratuit, à son peuple. Nous pouvons toujours accepter ou refuser un cadeau. Mais si on l'accepte, il faut en tenir compte et en tirer parti. La grâce est donnée pour aider l'homme qui le veut bien à être comme une humanité de surcroît de Jésus.

Mais pour comprendre cette vérité faut-il avoir reçu une formation chrétienne ?

Le Pape nous invite aussi à changer notre regard sur les couples qui n'observent pas pleinement les lois de l'Église. Même éloigné de l'idéal chrétien, un couple peut vivre d'authentiques valeurs, certes partielles, mais réelles. Comme pasteurs, nous ne devons pas condamner ces couples, mais prendre appui sur les valeurs qu'ils vivent pour leur annoncer l'Évangile et les conduire vers la plénitude du mariage chrétien.

Au numéro A1 292 le Pape écrit :

« Le mariage chrétien, reflet de l'union entre le Christ et son Église, se réalise pleinement dans l'union entre un homme et une femme, qui se donnent l'un à l'autre dans un amour exclusif et dans une fidélité libre, s'appartiennent jusqu'à la mort et s'ouvrent à la transmission de la vie, consacrés par le sacrement qui leur confère la grâce pour constituer une Église domestique et le ferment d'une vie nouvelle pour la société. D'autres formes d'union contredisent radicalement cet idéal, mais certaines le réalisent au moins en partie par analogie. Les Pères synodaux ont affirmé que l'Église ne cesse de valoriser les éléments constructifs dans ces situations qui ne correspondent pas encore ou qui ne correspondent plus à son enseignement sur le mariage. »

Le Pape François commence par résumer en une belle phrase, dense, ce qu'est le mariage de deux baptisés et ce que réalise le sacrement. Il ne nie pas que des formes d'union soient radicalement contraires à cet idéal comme la polygamie, les mariages forcés, certaines situations de divorcés-remariés après l'injuste répudiation du conjoint, ou des unions de même sexe...mais le point qu'il entend souligner est que de nombreux couples, sans être unis par le sacrement du mariage, vivent néanmoins d'authentiques valeurs du mariage, par exemple, un couple homme-femme qui ne s'est pas marié, mais se garde fidélité et a des enfants. Entre le tout et le rien, il y a un éventail de situations intermédiaires. Cela se vérifie également à l'intérieur du mariage. Même fondée sur le sacrement de mariage, aucune famille ne vit totalement l'idéal chrétien, comme aucune n'en est si radicalement éloignée qu'elle n'en vivrait rien du tout.

La famille en chemin.

Ce constat amène le Pape formé à l'école de St Ignace de Loyola à mettre en avant l'image du couple et de la famille en chemin. L'amour conjugal est un incessant chemin de maturation plutôt qu'un acquis. Les termes « d'itinéraires , de parcours, de processus, de chemin, sont très présents dans cette exhortation. « Cette forme si particulière de l'amour qu'est le mariage est appelée à une constante maturation. » (A1 134)

Le jour du mariage n'est pas un aboutissement mais un commencement, le début d'un chemin. L'engagement pour la vie fonde la possibilité d'une histoire commune. En ce sens, le temps qui passe est la chance et non pas l'ennemi de l'amour.

« Aucune famille n'est une réalité céleste et constituée une fois pour toutes, mais la famille exige une maturation progressive de sa capacité d'aimer...Tous, nous sommes appelés à maintenir vive la tension vers un au-delà de nous -mêmes et de nos limites, et chaque famille doit vivre dans cette stimulation constante. Cheminons, familles, continuons à marcher...Ne désespérons pas à cause de nos limites,mais ne renonçons pas non plus à chercher la plénitude d'amour et de communion qui nous a été promise. » (Al 325)

Il faut aussi regarder les imperfections et la gradualité.

1. Il convient d'abord d'appliquer la « loi de gradualité. *« Ce principe moral nous rappelle que bien qu'il soit de notre devoir de faire en sorte que toute personne puisse profiter de la plénitude de la loi de Dieu qui donne vie, nous devons garder en tête que, pour certaines personnes, la conversion et la croissance morale suivent des chemins parfois longs et graduels :*

« ...la loi est aussi un don de Dieu qui indique le chemin, un don pour tous sans exception qu'on peut vivre par la force de la grâce, même si chaque être humain « va peu à peu de l'avant grâce à l'intégration progressive des dons de Dieu et des exigences de son amour définitif et absolu dans toute la vie personnelle et sociale de l'homme. » (Al 295)

Du point de vue pastoral ce principe moral nous rappelle que lorsque nous sommes confrontés à des situations difficiles et irrégulières, nous devons nous montrer à la fois « miséricordieux et aidant », montrer le chemin avec patience et aider les personnes à avancer, chacune à son rythme, jusqu'à ce qu'elle puisse vivre de la plénitude de la loi de Dieu et accueillir la réalisation de son plan d'amour pour eux :

« ...toutes ces situations doivent être affrontées d'une manière constructive, en cherchant à les transformer en occasions de cheminement vers la plénitude du mariage et de la famille à la lumière de l'Évangile. Il s'agit de les accueillir et de les accompagner avec patience et délicatesse ». C'est ce qu'a fait Jésus avec la Samaritaine (Jn 4,1-26) : il a adressé une parole à son désir d'un amour vrai, pour la libérer de tout ce qui obscurcissait sa vie et la conduire à la joie pleine de l'Évangile. » (Al 294)

Il est important de noter qu'il ne s'agit pas ici d'une « gradualité de la loi » (Al 295). il n'est pas question d'accepter qu'une situation irrégulière devienne la nouvelle norme :

« Bien entendu, si quelqu'un fait ostentation d'un péché objectif comme si ce péché faisait partie de l'idéal chrétien, ou veut imposer une chose différente de ce qu'enseigne l'Église, il ne peut prétendre donner des cours de catéchèse ou prêcher, et dans ce sens il y a quelque chose qui le sépare de la communauté (Mt 18,17). Il faut réécouter l'annonce de l'Évangile et l'invitation à la conversion ». (Al 297)

L'attitude pastorale ouverte que le Pape François appelle de ses vœux, ne doit pas être confondue avec une caution donnée aux situations matrimoniales dites irrégulières ; il s'agit de conduire, autant que possible, vers la plénitude du mariage et non pour les conforter dans leur état de vie. Il faut sortir de l'alternative stérile entre la frénésie de changement et l'application pure et simple de normes abstraites : *« Les débats qui se déroulent dans les moyens de communication ou bien dans les publications et même entre les ministres de l'Église, vont d'un désir effréné de tout changer sans une réflexion suffisante ou sans fondement, à la prétention de tout résoudre en appliquant des normes générales ou bien en tirant des conclusions excessives à partir de certaines réflexions théologiques. »* (Al 2)

Dans la pratique, cela veut dire qu'il doit y avoir un ferme propos de revenir sur le droit chemin ; cela veut dire que la personne qui reçoit le sacrement de Pénitence ou la Sainte Communion doit avoir l'intention de mener une vie en pleine conformité avec les enseignements de l'Évangile, même si des circonstances graves empêchent que cela soit complètement possible présentement.

Pour nous pasteurs ou agents pastoraux engagés dans l'accompagnement des fiancés ou des ménages cette lettre apostolique est très exigeante, car *« nous sommes appelés à un discernement responsable personnel et pastoral pour des cas particuliers »* (Al 300)

Le Pape François reedit avec force : *« Comprendre les situations exceptionnelles n'implique jamais d'occulter la lumière de l'idéal dans son intégralité ni de proposer moins que ce que Jésus offre à l'être humain. Aujourd'hui, l'effort pastoral pour consolider les mariages et prévenir ainsi les ruptures est plus important qu'une pastorale des échecs . »* (Al 307)

« En suivant le Seigneur, l'Église est appelée à répandre sa miséricorde sur tous ceux qui se reconnaissent pécheurs, responsables du mal qu'ils ont accompli, qui sont demandeurs de pardon. l'Église n'est pas là pour condamner mais pour permettre la rencontre avec cet amour viscéral qui est la miséricorde de Dieu. » (Le nom de Dieu est miséricorde)

Dans le même esprit, le Pape parle des priorités du ministère de l'Église en utilisant un exemple qui est parlant :

« La chose dont a le plus besoin l'Église d'aujourd'hui, c'est la capacité de soigner les blessures et de réchauffer le cœur des fidèles, la proximité, la convivialité. Je vois l'Église comme un hôpital de campagne après une bataille. Inutile de demander à un blessé grave s'il a un cholestérol trop élevé ou si son taux de sucre est trop élevé ! Nous devons soigner les blessures...Il faut commencer par le bas. »

Cette compassion et ce soin à apporter à la personne, voilà le but -et ce qui est au cœur- de tout ministère authentique ; ce sont les principales caractéristiques. Par conséquent, dans notre ministère, dans nos paroisses comme dans nos communautés, il y a deux faux extrêmes que nous devons éviter.

Une qui insiste que les gens doivent mener une vie parfaite avant qu'ils puissent être admis dans la communion de l'Église. C'est l'attitude des pharisiens, une attitude qui exclut, une attitude condescendante qui juge les autres avec un air de supériorité. Nous ne pouvons jamais nous « *sentir satisfaits en appliquant seulement les lois morales à ceux qui vivent des situations « irrégulières », comme si elles étaient des pierres qui sont lancées à la vie des personnes.* » (Al 305)

Et à l'autre extrême, il y a l'attitude de ceux et celles qui disent vouloir accueillir tout le monde mais, étant épris d'une fausse compassion oublient ou refusent d'admettre qu'il est nécessaire de rappeler aux gens qu'ils sont appelés à raffermir leur relation avec le Christ et à vivre selon les enseignements de l'Évangile. Selon ce scénario, toute personne est bienvenue, mais aucune est appelée à se convertir. Cette façon de faire n'a rien à voir avec la véritable miséricorde, car comme le dit le Pape François, « *la miséricorde n'exclut pas la justice et la vérité, mais avant tout, nous devons dire que la miséricorde est la plénitude de la justice et la manifestation la plus lumineuse de la vérité de Dieu.* » (Al 311)

La première attitude peut être qualifiée de légaliste ; la seconde constitue de l'indifférentisme. Ces deux attitudes sont inadéquates parce qu'elles ne cherchent pas à aider les personnes à cheminer vers le véritable bien qui est le leur ! Ces deux attitudes n'ont aucune place dans notre pastorale et ne sont pas respectueuses des personnes.

Car la voie que doit emprunter le ministre de l'Église est celle de « l'accompagnement pastoral ». Cela veut dire accueillir toute personne avec un cœur aimant, l'accueillir comme elle est, sans se préoccuper de la gravité ou du nombre de ses péchés, ou du désordre dans lequel elle se trouve. Nous devons accueillir toute personne sans passer par le jugement ou la condescendance, parce que nous savons que nous aussi nous sommes pécheurs et que nous avons besoin de la miséricorde divine.

Mais nous ne pouvons nous arrêter là. Nous devons accueillir ces personnes dans quelque chose et les accompagner en quelque part. Nous devons les accueillir de manière à ce qu'elles puissent rencontrer le Christ et les amener à vouloir mener leur vie en véritables disciples du Christ et à vouloir devenir de précieux collaborateurs au salut du monde. Accompagner c'est encourager et aider les personnes à vivre dans la grâce et la vérité. Cela veut dire que nous ne devons pas craindre de nous impliquer pour aider ces personnes à mettre de l'ordre dans leur vie spirituelle, les aider à soigner leurs blessures et leurs souffrances, afin de les introduire dans le baume salutaire de l'Évangile.

Nos cœurs doivent être aussi accueillants que le Cœur de Jésus lui-même, lui qui accueillait les pécheurs et mangeait avec eux. Voilà pourquoi nous pasteurs, nous devons aimer et accompagner, à notre tour, les divorcés et les remariés alors qu'ils cherchent à s'avancer vers le Seigneur, même lorsque leurs pas sont chancelants et qu'ils trébuchent parfois en cours de route. Nos cœurs doivent être assez grands pour

inclure tout le monde et ne jamais désespérer de la situation d'aucune personne jusqu'à ce qu'elle se soit pleinement réconciliée avec le Seigneur.

Il s'agit bien sûr d'un appel humainement irréalisable sans l'aide de Dieu, mais le peuple de Dieu ne mérite rien de moins. Les personnes qui ont été appelées à servir le Seigneur et le peuple de Dieu en tant que prêtres, diacres, agents ou collaborateurs à la pastorale doivent prier Dieu de leur donner un cœur semblable au sien, un cœur miséricordieux pour son Peuple.

« Il faut donc éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations ; il est également nécessaire d'être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition. » (Al 296)

Et le Droit Canon dans tout cela ?

Parfois il y a de grandes confusions. Il se peut que, par le biais des médias, des amis ou de la famille, des ménages divorcés-remariés aient été amenés à comprendre qu'il y a eu un changement dans la pratique de l'Église, de telle sorte que la réception de la sainte Communion à la messe, serait possible si elles ont simplement une conversation avec un prêtre. Ce point de vue est erroné.

Il est très important de noter que l'ensemble des enseignements de l'Église catholique sur la question de la réception de la Sainte Communion par les divorcés et civilement remariés demeurent intègres, n'a pas changé. Écoutons le Pape François :

« On ne devait pas attendre du Synode ou de cette Exhortation une nouvelle législation générale du genre canonique, applicable à tous les cas. » (Al 300)

La discipline générale et ordinaire de l'Église telle qu'elle paraît dans le Code de Droit canonique, demeure toujours avec force :

« Les excommuniés et les interdits, après l'infliction ou la déclaration de la peine et ceux qui persistent avec obstination dans un péché grave et manifeste, ne seront pas admis à la Sainte Communion. » (Can 915 et 855)

Il est bon de noter que la discipline de l'Église place des obligations non seulement sur les personnes divorcées et remariées mais également sur les ministres responsables de distribuer la Sainte Communion. Il est de notre devoir d'informer, en privé et avec compassion, les personnes divorcées et civilement remariées qu'elles ne peuvent présentement recevoir la Sainte Communion. Il est également très important d'inviter ces personnes, avec amabilité, à participer à un processus qui leur permettra de se réconcilier avec l'Église.

Il est clair qu'une personne ne peut recevoir la Sainte Communion simplement en se fiant sur sa seule inconscience personnelle, car sa conscience personnelle peut être dans l'erreur. Les consciences doivent être formées à la lumière des Commandements de Dieu. Voilà pourquoi, une conscience juste ne peut être contraire à la vérité révélée qui nous vient de Dieu. Le règlement de l'Église n'est pas qu'une règle arbitraire. Cette règle existe par fidélité à l'Évangile et pour le bien des âmes. Elle protège l'unité de l'Église, et ceux qui persistent avec obstination dans un péché grave et manifeste, ne peuvent être admis à la Sainte Communion.(Can 915)...afin de respecter le caractère sacré de ce

sacrement, de veiller au salut de la personne qui se présente pour recevoir la Communion, et éviter le scandale.

Comme ces personnes nous édifient en choisissant de ne pas communier car elles savent que Dieu leur donnera ce dont elles ont besoin- et bien plus- pour poursuivre leur route, elles doivent nous édifier nous qui parfois allons recevoir la Sainte Communion par routine et habitude sans trop nous poser de questions sur l'état de notre âme! Elles nous rappellent aussi qu'il y a toujours un danger de chosifier un sacrement. Certes les Sacrements sont des moyens privilégiés mais pas les seuls pour Dieu.

N'oublions pas ce que disait le St Curé d'Ars : « L'Eucharistie n'est pas une récompense ! Mais vous en avez besoin ! » Nous serons toujours indignes de recevoir un sacrement, mais c'est justement pour les indignes que le Jésus les a institués ! N'est-il pas venu pour les malades... ! Pensons-nous être en bonne santé ?

Les couples divorcés-remariés doivent être accueillis pour rencontrer un prêtre afin qu'ils entendent proposer de nouveau « *le projet de Dieu concernant le mariage dans toute sa grandeur.* (Al 307) et ainsi être aidés à comprendre le chemin correct à suivre vers la pleine réconciliation avec l'Église. Afin de permettre un tel chemin de guérison et de réconciliation d'une manière qui reste obéissante au commandement fort du Christ voulant que « ce que Dieu a uni l'homme ne doit pas le séparer », l'Église a établi ses tribunaux de mariage. Ils sont chargés d'examiner dans la miséricorde et la vérité les circonstances du premier mariage en vue de faire une déclaration officielle quant à la validité ou à la nullité. L'Église ne peut pas annuler un mariage mais elle peut reconnaître nul un mariage.

Il ne faut jamais oublier :

Quelle que soit ma situation : Dieu m'aime toujours !

L'Église ensuite reste ma famille. L'Église a pour mission de m'aider, de m'accueillir, de me comprendre, de m'accompagner. J'y découvrirai des frères et des sœurs disponibles et, surtout, qu'on a besoin de moi.

Le Pape Benoît XVI disait : « Dans l'Église, on a besoin de tout le monde. »

Conclusion

Après avoir parcouru très rapidement -trop rapidement- le contenu de ce texte, nous comprenons facilement que cette Exhortation ne cherche pas à proposer un « idéal » de famille mais tient à confirmer avec force sa réalité riche et complexe. On découvre dans ces pages un regard ouvert, profondément positif, qui ne se nourrit pas d'abstractions ou de projections idéales, mais d'une attention pastorale à la réalité. Ce document livre de nombreuses suggestions spirituelles et des conseils de sagesse pratiques, utiles à tous les ménages et aux personnes qui souhaitent construire une famille. On perçoit surtout qu'il est le fruit d'une relation avec des personnes qui savent par expérience ce qu'est la famille et ce qu'implique le fait de vivre ensemble de nombreuses années. En fait, l'exhortation parle le langage de l'expérience.